

CHAPITRE 3 : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le développement de l'économie circulaire

Ecoconception

Considère toutes les étapes du cycle de vie d'un produit (fabrication, distribution, utilisation, valorisation finale), qu'il s'agisse d'un bien ou d'un service, de manière à limiter ses impacts sur l'environnement.

Recyclage

Permet de récupérer les matières premières d'un produit qui n'a trouvé aucun autre usage, pour les réutiliser dans la fabrication de produits nouveaux.

Reutilisation

Consiste à utiliser un objet pour un autre usage que celui qui était prévu au départ ou à démonter des produits afin de récupérer les pièces en état de fonctionnement pour les revendre.



Écologie industrielle et territoriale

Mode d'organisation entre opérateurs économiques d'un territoire consistant à optimiser la circulation et les besoins en énergie et en ressources naturelles par l'échange et la mutualisation.

Économie de fonctionnalité

L'achat du service et de la fonction se substitue à l'achat du produit. Les produits sont alors conçus pour s'adapter à la demande de manière évolutive, et être éventuellement réutilisés par plusieurs utilisateurs successifs.

Véhiculage

Permet de remettre dans le circuit économique des biens qui ne correspondent plus aux besoins du consommateur ou propriétaire initial.

Réparation

Donne une vie supplémentaire aux biens en panne ou abîmés, ce qui permet de prolonger leur durée d'usage.

www.entreprises.gouv.fr

[...] La prévention des déchets, l'écoconception, le réemploi et d'autres mesures similaires pourraient faire économiser quelque 600 milliards d'euros nets aux entreprises de l'UE, soit 8 % de leur chiffre d'affaires annuel, tout en réduisant le total annuel des émissions de gaz à effet de serre de 2 à 4 %. [...]

Le coût lié à la refabrication des téléphones mobiles pourrait être diminué de moitié s'il était plus facile de les démonter. La collecte de 95 % des téléphones mobiles permettrait d'économiser plus d'un milliard d'euros sur les coûts liés aux matières entrant dans la fabrication. [...]

europa.eu, 2 décembre 2015

① En quoi consiste l'économie circulaire ?

② Pourquoi peut-on dire que les mesures pour une économie circulaire relèvent d'une politique structurelle ?

③ Quels sont les avantages de l'économie circulaire au niveau économique ? Et au niveau sociétal ?

④ L'économie circulaire consiste à transformer des déchets en ressources

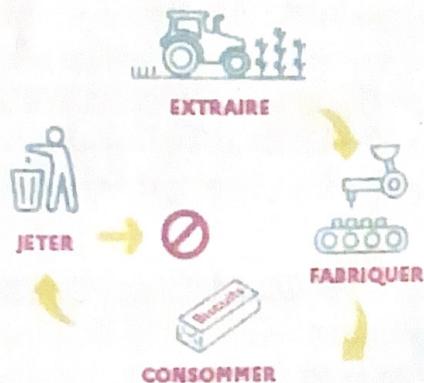
⑤

⑥ Réduction des coûts. Crédit de nouveaux emplois.

Réduction des émissions. Réduction des déchets. Économie basée sur la collaboration /

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

MODÈLE DU « TOUT JETABLE »



MODÈLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Gestion durable des ressources
(extraction, exploitation raisonnée)



La feuille de route économie circulaire

(politique structurelle)

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la France s'est fixée des objectifs ambitieux pour engager la transition vers une économie circulaire. Publiée le 23 avril 2018, la feuille de route économie circulaire propose des mesures concrètes afin d'atteindre ces objectifs. Cette feuille de route a été la base de travail de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Les objectifs de la feuille de route économie circulaire :

- Réduire la consommation de ressources liée à la consommation française : réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 par rapport à 2010.
- Réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010.
- Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre : économiser l'émission de 8 millions de tonnes de CO₂ supplémentaires en moins chaque année grâce au recyclage du plastique
- Crée 500 000 emplois supplémentaires, y compris dans des métiers nouveaux.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a été promulguée le 10 février 2020. Elle fait suite aux travaux menés lors de la Feuille de route pour une économie circulaire, fruit d'un long travail de concertation et d'échange avec les parties-prenantes. La loi se décline autour de 5 grands axes :

- sortir du tout jetable ;
- mieux informer les consommateurs ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- agir contre l'obsolescence programmée ;
- mieux produire.

« La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. »

Cette loi a par ailleurs défini des objectifs ambitieux liés à l'économie circulaire, comme celui d'une augmentation de 30 % d'ici 2030 du rapport entre le PIB et la consommation intérieure de matières : il s'agit donc de produire en utilisant moins de matières, afin de découpler la croissance de la consommation de matières.

La loi contient d'importantes avancées en matière de production durable (interdiction des sacs en plastique, pénalisation de l'obsolescence programmée...) et de consommation durable (lutte contre le gaspillage alimentaire...).

« Art. L. 213-4-1.-I.-L'obsolescence programmée se définit par l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement.
« II.-L'obsolescence programmée est punie d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende.
« III.-Le montant de l'amende peut être porté, de manière proportionnée aux avantages tirés du manquement, à 5 % du chiffre d'affaires moyen annuel, calculé sur les trois derniers chiffres d'affaires annuels connus à la date des faits. »

Elle contient également des objectifs structurants concernant la prévention et la gestion des déchets.

- Prévention des déchets : réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés et stabiliser les quantités de déchets d'activités économiques produits en 2020 par rapport à 2010.
- Recyclage : atteindre en 2025 65 % de recyclage pour les déchets non dangereux non inertes.
- Réduire de moitié la mise en décharge en 2025 par rapport à 2010.

CHAPITRE 3 : L'ECONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production de déchets.

Il s'agit de passer d'une société linéaire du tout jetable (produire, consommer, jeter) à un modèle économique plus circulaire.

Le concept d'économie circulaire date de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 qui reconnaît la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable.

L'économie circulaire est le moteur du développement durable ; elle repose sur l'utilisation et la récupération optimale des ressources.

Les enjeux de l'économie circulaire sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

Ce développement durable doit tirer profit des innovations fournies par l'essor des technologies numériques et associer tous les acteurs et tous les secteurs de la société.

Quels sont les piliers de l'économie circulaire ?

L'approvisionnement durable	C'est un approvisionnement qui est éthique, solidaire et équitable.
L'écoconception	Concevoir le produit, pour limiter l'impact environnemental. Le faire durer le plus longtemps et avec des matériaux recyclables.
L'écologie industrielle et territoriale	Optimiser les ressources sur un territoire. Rôle d'organisation entre les entreprises.
L'économie de la fonctionnalité	Privilégier l'usage à la possession.
La consommation responsable	Consommation qui limite son impact environnemental
L'allongement de la durée d'usage	Réparer ou recycler.
L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets	C'est de transformer des déchets en ressources

Comment promouvoir une économie circulaire ?

- Loi de 2015
- Loi de 2020